



Communiqué de l'Archevêché (extraits de « Eglise en Alsace » janvier 2021)

Par décision de Mgr l'Archevêque, et en lien avec la pratique des diocèses de la Province de Besançon, de nouveaux tarifs d'offrandes à l'occasion des messes, mariages et funérailles entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

On notera que les offrandes à l'occasion des mariages et des enterrements ont fait l'objet d'une sensible réévaluation, pour tenir compte des usages de la Province de Besançon, des frais globaux consentis par les familles à l'occasion de ces événements et des besoins accrus des fabriques d'église, dont les revenus ordinaires (quêtes...) s'érodent.

Rappelons qu'il s'agit d'une proposition d'offrande et que chaque famille reste libre de donner plus ou moins, selon ses moyens.

1. Messe publiée : 18 euros

- Part du célébrant : 10 euros
- Part de la paroisse : 8 euros

2. Mariage et enterrement : 150 euros

- Part du célébrant : 10 euros
- Part de la paroisse : 75 euros
- Part de l'organiste : 35 euros
- Contribution aux frais du diocèse : 30 euros

Dans notre communauté de paroisses, les chorales n'étant pas prévues dans les tarifs diocésains pour les mariages et les enterrements, les familles sont invitées à remettre une enveloppe (offrande libre) à la chorale ou au groupe de chantres qui se rendent disponibles pour animer ces célébrations. Merci pour les choristes.

BAPTISER

Baptiser son enfant implique de l'initier à la foi. Au prétexte d'un libéralisme mal compris, c'est une injustice de différer le baptême d'un enfant. De même que l'on ne peut pas différer l'amour que l'on porte à un enfant en attendant qu'il le choisisse lui-même plus tard, ainsi serait-ce une injustice si des parents chrétiens différeraient pour leur enfant la grâce divine du baptême. De même que chacun naît avec la faculté de parler, mais doit cependant apprendre le langage, ainsi chacun naît-il avec la faculté de croire, mais doit cependant apprendre à croire. On ne peut imposer le baptême arbitrairement à personne. Celui qui a reçu le baptême comme petit enfant doit par la suite le « ratifier » dans sa vie : ce qui veut dire qu'il doit dire oui pour le faire fructifier.

(Youcat, catéchisme de l'Eglise catholique pour les jeunes n°197)

Permanences

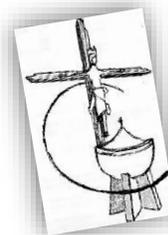
Presbytère de Herrlisheim : jeudi de 17h à 18h - samedi de 10 à 11h

Presbytère d'Offendorf : mercredi de 18 à 19h

Personnes-relais

A HERRLISHEIM : Georgette SCHIFF – tél. 03 88 96 46 20 (privé) Irène CLAUSS - tél. 03 88 96 41 47 (privé)

A OFFENDORF : Elisabeth STEIN – tél. 03 88 96 91 24 (privé)



BULLETIN

de la Communauté de paroisses saint Jean XXIII

1 rue Châteauneuf-la-Forêt HERRLISHEIM tél. : 03.88.96.80.30

6 rue Principale OFFENDORF tél. : 03.88.96.80.07

<http://paroissesjean23.free.fr/> paroissesjean23@gmail.com

FEVRIER 2021

Et les baptêmes ?



Au moment où ces lignes sont écrites pas un seul baptême n'est programmé pour les semaines à venir et le dernier a été célébré il y a un mois ! ... du jamais vu. Pandémie ?... Couvre-feu ? ... Est-ce par peur de devoir limiter le nombre d'invités et de ne pas pouvoir faire la fête ? Par rapport à l'acte du baptême la fête et son repas seraient-ils prioritaires ? Si on voit les choses ainsi, le baptême a-t-il encore un sens s'il n'est qu'un prétexte pour se réunir et festoyer ?

Parents, le baptême est une question de vie ou de mort pour votre enfant. En retardant ce sacrement, c'est comme si, à l'image d'un de nos arboriculteurs qui fait une greffe, vous laissiez traîner la bouture au pied de l'arbre. Bientôt la voilà desséchée et la greffe deviendra impossible. Le baptême est bien la greffe sur ce grand tronc qu'est le Corps du Christ, l'Eglise. Il faut tout faire, et au plus vite, pour permettre à la sève, l'Esprit Saint, de passer dans chaque membre et le faire vivre. Heureusement que Dieu, dans sa miséricorde, ne tenant pas compte de la négligence des parents, trouve d'autres moyens pour appeler nos enfants sur le chemin de la foi. C'est vraiment une grâce parce qu'il faut bien reconnaître qu'on ne fait pas grand-chose pour que Dieu puisse faire entendre sa voix dans nos maisons.

Même si la situation actuelle est compliquée, parents, prenez la décision de faire la fête plus tard et venez demander le baptême pour votre enfant. Prenez le temps de lire à l'intérieur de ce bulletin le petit encart concernant le baptême. Parole de Jésus (Jean 3,5) : « Personne, à moins de naître de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. »

Jean-Luc Friderich, prêtre de la communauté de paroisses.

Annonces du mois de Février 2021			
Présentation du Seigneur			
Mardi 2 févr.	16h30	Herrlisheim	Messe avec bénédiction des cierges
5ème Dimanche du Temps Ordinaire			
Samedi 6 févr.	pas de messe à Offendorf		
Dimanche 7 févr.	10h00	Herrlisheim	Messe dominicale et baptême de Hugo KLEINMANN
6ème Dimanche du Temps Ordinaire			
Samedi 13 févr.	pas de messe à Herrlisheim		
Dimanche 14 févr.	10h00	Offendorf	Messe dominicale - Messe d'action de grâce et pour Monique GASSER
Mercredi des cendres			
Entrée en Carême de la communauté de paroisses			
Mercredi 17 févr.	9h00	Herrlisheim	Messe avec bénédiction et imposition des cendres 
	16h30	Offendorf	
1er Dimanche de Carême			
Samedi 20 févr.	pas de messe à Offendorf		
Dimanche 21 févr.	10h00	Herrlisheim	Messe dominicale pour Marie SATTLER
2ème Dimanche de Carême			
Samedi 27 févr.	pas de messe à Herrlisheim		
Dimanche 28 févr.	10h00	Offendorf	Messe dominicale

Messes de semaine

Offendorf : Les jeudis 4, 11, 18, 25 Février à 8h30

Herrlisheim : Les mercredis 3, 10, 24 Février à 09h00



TÉLÉVISION CATHOLIQUE

Remerciements

Marc Marx (KTO) nous exprime sa reconnaissance pour l'intérêt que nous avons réservé à la chaîne de télévision catholique KTO dont il était venu nous parler le dimanche de l'Épiphanie. 124 personnes aux deux offices et 326 euros de dons et des promesses de dons. Grand MERCI !

CARNET

DECES :



Herrlisheim : le 6 janvier : Marie-Madeleine KEHRES née HEITZ – 94 ans
 le 7 janvier : Robert KISTLER – 77 ans
 le 21 janvier : Daniel ARON – 74 ans



Les mardis 09 et 23 février de 9h00 à 11h30 permanence au presbytère de Herrlisheim.
 Accueil pour toute personne en difficulté sociale.

Dimanche 21 mars à Herrlisheim : journée de la solidarité.

Si la situation sanitaire permet l'ouverture des salles de fêtes réservez cette date, pour le traditionnel " Bol de riz ".

2 Février → C'est la Chandeleur

Pourquoi « chandeleur » ? Dans le mot, on entend « chandelle ». A Rome, avant la période chrétienne, on célébrait en février une fête païenne appelée la *festus candellarum*, la « fête des chandelles ». C'était une fête de la lumière marquant le moment où les jours commencent à rallonger.

La fête de la lumière : Etant donné que la fête des chandelles, donnait lieu à des excès surtout dû à l'alcool ! Gélase 1^{er}, eut alors une bonne idée : faire coïncider la célébration des lumières avec la fête de la présentation de Jésus au Temple, qui avait lieu le 2 février (40 jours après Noël). A cette occasion, justement, on célébrait Jésus comme la « lumière des nations » : réunir les deux fêtes avait donc un sens véritable.

Des crêpes pour les pèlerins : Devenue religieuse, la fête s'est aussitôt assagie et des pèlerins ont afflué à Rome pour célébrer auprès du pape. Au Vème siècle, pour réchauffer ces marcheurs courageux, Gélase 1^{er} leur a fait distribuer... des crêpes ! Ce menu offert par le pape est devenu une tradition : à la chandeleur, depuis ce temps-là, on mange des crêpes. Leur forme ronde et leur couleur dorée rappellent le soleil, la plénitude de Dieu. C'est un joli symbole !

